

Catalogue CAES

Automne / Hiver 2027



Région Provence et Corse

Vous trouverez dans votre nouveau catalogue

- Les avantages régionaux : vacances, parcs, évènements, beauté....
- Lettre aux parents
- Stages en externat
- A.L.S.H.
- Destinations séjours jeunes



Renseignements

Marlène PERON
04.91.16.40.44.

caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr
www.provence-corse.caes.cnrs.fr



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Vacances

Séjours aux Orres avec



Agence immobilière basée sur la station de ski des Orres (hautes-alpes), qui propose 450 logements en résidences 2 étoiles mais également une résidence de Tourisme 3 et 4 étoiles avec piscine, sauna et hammam.

Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais et en chèques vacances

Remise de 12 % sur les tarifs publics en réservant directement sur le site www.logevac.com, rubrique « espace CsE » login : **logevac** / Mot de passe : **CSE2027** pour automne/hiver 2027

Soit rechargement en ligne sur www.partenaire.lesorres.com

Avec le code adhérent : **OR21CPC230**

Soit réduction de tarifs en caisse sur présentation de la carte de membre CAES.

Ski aux Orres avec



[Remontées Mécaniques](#)



Remises allant de - 5 à - 20 % en fonction des dates et des destinations et jusqu'à -40 % pour Center Parcs.



Les réservations **Pierre & Vacances**, **Maeva**, **Adagio** et **Center Parcs**, **Villages Nature** peuvent se faire :

soit par Internet : <http://ce.groupepvcpc.com> : identifiant : **cnrs** - mot de passe : **47785**

soit par téléphone : **Pierre & Vacances**, **Adagio** 0 891 700 220 (0,25 € / min.)

code client : **47785**

Maeva 0891 700 440 (0,25 € / min.) code client : **47785**



Avec **Choice hotels**, profitez d'un séjour dans une ambiance chaleureuse et conviviale en studio, en appartement ou maisonnette jusqu'à 8 personnes

Découvrez les différentes marques du groupe : **Comfort Aparthotel**, **Quality Suites Aparthotel**, **Clarion Aparthotel** ou **Ascend Hotel-Collection**

- **-20%** sur les **Aparthotels en France** (selon conditions)
- Aucun frais de dossier
- Annulation gratuite jusqu'à 16H le jour de l'arrivée**
- ANCV acceptés en France

Renseignements et réservations sur www.choicehotels.com

Saisissez le code **241540** dans la case « Tarif spécial » dans le menu « Meilleure offre disponible » après avoir choisi votre destination et vos dates.

Vos Avantages CAES Régionaux



Odalys est un acteur incontournable sur le marché de l'hébergement touristique avec plus de 200 000 lits en gestion en France et à l'étranger, dont 8 résidences dans les Alpes du Sud : 2 à Orcières, 2 à Vars, Pra Loup, Serre Chevalier, Superdévoluy, Auron.

Minimum 10 % de réduction tout au long de l'année avec

le **code partenaire** : 13CAES

Réservation par téléphone au 04.42.25.99.95.

ou sur le site internet www.odalys-vacances.com

Homair Vacances

Frais de dossier offerts même pour les courts séjours.

Remise pour tout séjour de 2 nuits minimum (cumulable avec les autres promotions comme early booking...) :

-15 % en basse et moyenne saison (de l'ouverture des campings au 04/07 et après le 29/08/26)

et jusqu'à -10 % pour la pleine saison. (du 04/07 et après le 29/08/26)



Réservations par tél au 04.30.63.38.70. avec le code CE : CNRSPCHV

sur internet www.homair.com ou www.tohapi.fr avec

le code **partenaire** : CNRSPCHV



Loisirs Vacances Passion : spécialiste des vacances en mobil-homes, chalets et résidences.

Renseignements et réservations : www.mondiapic.com ou 05.46.97.67.60 ou resa@mondiapic.com

Contactez-les pour toute demande de devis

Code **Partenaire** : **CNRS13**

Coup par Coup Été en France (dont Corse et Martinique) et Catalogne:

- jusqu'à -10% en juillet/août sur les campings
- jusqu'à -60% hors juillet/août sur les campings avec les "prix uniques basse saison" 245€/295€/395€
- jusqu'à -10% sur les résidences (cumulable avec les promotions en cours sur notre site)
- offre spéciale **Combinés Corses** (hors juillet/août) = A/R en bateau + 2 ou 3 campings (réservation par tel ou email)

Coup par Coup Hiver au Ski (Alpes, Pyrénées, Massif Central):

- jusqu'à -10% sur les résidences (cumulable avec les promotions en cours sur notre site)
- prix exclusifs pour la location de matériel de ski avec notre partenaire INTERSPORT RENT (réservation par tel ou email)
- la possibilité de pré-acheter les forfaits à prix préférentiel sur certaines stations (réservation par tel ou email)

Coup par Coup Etranger:

Jusqu'à 5% de remise sur les tarifs de nos Partenaires FRAM, Plein Vent, Bravo Club, Visiteurs, Alliance du Monde...

Remise valable hors promotion, sur le forfait Hors Taxes, bagages, carte de tourisme...

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Traversées pour la Corse



Tarifs réduits avec le code CE : CECNRSPC

Ce code est valable sur les destinations Corse (jusqu'à -35 %), Tunisie et Algérie (-20 %).

Réduction sur le tarif standard passager et véhicule (hors installations à bord, taxes et droit de port).

Les billets sont non modifiables / non remboursables

Site : www.corsicalinea.com **Tél** : 3260 dites « Corsica Linéa »

Tarifs réduits avec le Code CSE : 16.298 et exonération des frais de réservation.

Procédure de réservation sur www.provence-corse.caes.cnrs.fr/les-traversees-pour-la-corse/

Réservations possibles aussi par tel : 0825 095 095 (0.15 € ttc/mn)



Tarifs réduits avec le Code CE : CSECNRSPC,

jusqu'à 20 % sur www.lameridionale.fr :

Dès la première étape de réservation, saisissez votre code CSE dans le champ « votre code avantage ».

Si la date est éligible, la réduction appliquée est visible lors de l'étape précédant le paiement.

Réservations par tel : 0970 83 20 20. Communiquez votre code CSE au conseiller.

ATTENTION

Lors des contrôles à l'embarquement, vous devez présenter comme pièces justificatives les éléments suivants :

- Attestation signée et tamponnée par le CAES (uniquement pour Corsica Linéa)
- Votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.

Vos Avantages CAES Régionaux

Le Cinéma

Billetterie Cinémas CGR

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à :

caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr



LES
VARIÉTÉS



Billetterie Cinémas Artplexe / Variétés / Prado / Chambord

Vos avantages :

* Tickets valables 6 mois dans les salles suivantes :

Artplexe 125 La canebière 13001 Marseille

Les Variétés 37 Rue Vincent Scotto, 13008 Marseille

Le Prado, 6 Avenue du Prado 13008 Marseille

Le Chambord, 283 Av. du Prado, 13008 Marseille

- **Tarif préférentiel** de 7.90 € la place
- **Commandes groupées** 3 fois dans l'année

Billetterie Cinémas Pathé Gaumont

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à :



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Parcs



Le premier parc à thème familial dans un thème 100% bandes dessinées vous accueille pour profiter de ses nombreuses attractions : atteignez des sommets avec Zombillénium, faites la course avec Spirou, ou explorez la Palombie avec Marsupilami.

En 2026, découvrez au Parc Spirou Provence... **Naruto** ! Partez à la découverte du village mythique de Konoha, près de 15 000 m2 d'aventures vous attendent, préparez-vous à une expérience inédite et immersive dans l'univers de Naruto !

(04 58 55 50 07)

Parc d'attractions à Monteux (www.parc-spirou.com)

Tarif 2026 : 32.50 € (gratuit pour les — de 1 m)

Parc ouvert du 04 avril au 11 novembre 2026

Réa par vos soins : www.myspirou-access.com
avec votre code CSE : SC18000958



(04 58 55 50 07)

Parc Aquatique à Monteux (www.waveisland.fr)

Tarif 2027 : A venir
(gratuit pour les — de 1 m)

Réouverture du parc en juin 2027

Découvrez une végétation verdoyante qui vous plonge dans un décor tropical, pour mêler divertissement et sensations fortes entre amis ou en famille !

Surfez avec le Marsupilami sur la plus grande vague artificielle du monde, prenez du bon temps dans nos restaurants, et bien sûr, repartez avec des souvenirs en pagaille !

En bref, n'attendez plus et venez découvrir l'univers du parc Wave Island !



Base familiale de loisirs et de sports unique en Provence

(04 42 94 02 54)

Parc de loisirs à Bouc-Bel-Air (www.lapignata.fr)

Tarif CAES Pass enfant 3/14 ans : 12 €
(2 entrées adulte offertes par enfant)

parc ouvert les après midi : mercredi, week end, jours fériés et vacances scolaires (sauf Noël)

Anniversaire enfant : bénéficiez de 15 € de réduction !

Réa par vos soins : www.lapignata.fr
avec votre code CSE : 26-CAESCNRS15

Le saviez-vous, le CAES du CNRS a signé une convention avec le **site Emile's**
les billetteries suivantes sont à commander et régler par vos soins directement sur le site :
OK CORRAL / Parc Astérix / Disneyland Paris / Futuroscope / Montopoto / Village des automates / Bois des lutins, etc

le lien d'accès est le suivant : https://www.caes.cnrs.fr/tarifs_preferentiels/emiles/

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pourrez demander par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale !

Vos Avantages CAES Régionaux

Vos évènements



Location Photobooth à tarif préférentiel

Le Photobooth s'impose comme un indispensable dans les soirées pour immortaliser vos événements et créer vos souvenirs photos, vidéo et audio !

Pour en profiter rien de plus simple : prenez contact avec Enjoy Photobooth au 06.78.92.42.26 et donnez le code promo : CNRS2026

POUR TOUTES INFORMATIONS : [Enjoy Photobooth](#)

Vos Loisirs sportifs

Urban Jump : Le plus : 1 même concept 2 lieux d'accueil

A Marseille : actuellement fermé suite à un incendie.....Ré-ouverture à venir.

A Aix En-Provence Pôle d'activité d'Aix 715 Ave Albert Einstein 13290 Aix-En-Provence. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/aixenprovence/tarifs.php>

Achat en direct sur leur site avec le code CAES30 (-30 % sur session 1h)



Tarif unique : 08 € l'heure au lieu de 13 €



Water Glisse Passion (06.61.85.59.27.)

131 chemin du lac - 83520 Roquebrune sur Argens.

Ouvert 7/7 de 09h30 à 19h30

Base nautique comprenant : parc aquatique, location pédalos, kayak et paddle....

10 % de remise avec le code : waterglisse2026-CAESCNRS

valable sur le site www.waterglisse.com et à l'accueil de la base nautique.

Le saviez-vous, le CAES du CNRS a signé une convention avec le **site Emile's**

De nombreuses entrées pour des musées ou des loisirs sportifs ou indoor sont à commander et régler par vos soins directement sur le site !

le lien d'accès est le suivant : https://www.caes.cnrs.fr/tarifs_preferentiels/emiles/

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pourrez demander par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale !

Les offres du groupe Epiktet



Et si c'était le moment de faire le point sur les besoins de votre enfant ?

Les conseillers Complétude connaissent parfaitement les enjeux de chaque cycle scolaire, et mettront en place avec vous la solution la plus efficace pour faire progresser votre enfant.

Grâce au partenariat avec le **CAES du CNRS Provence**, vous bénéficiez de nombreux avantages.

COURS PARTICULIERS Du primaire au supérieur

1er cours « satisfait » ou « remboursé »

Vos frais d'inscription **OFFERTS** au lieu de 80 €

Un suivi **privilégié** de votre demande

STAGES en petits groupes

En présentiel ou visio pendant les vacances scolaires

Stages Intensifs - Anglais—Espagnol oral

Journées prépa examens—Méthodologie

10% à 20 % de réduction sur les tarifs

Code ONLCE3252 réservation en ligne

Paiement par CESU préfinancé accepté

Paiement par Carte Collégien de Provence accepté

Crédit d'impôt immédiat : vous ne payez que **50 % du prix des heures effectuées**, chaque fin de mois.

Contactez votre conseiller partenariat : 04 91 63 10 10

Ou obtenez un devis personnalisé :

www.completude.com/caescnrsprovence



Chez Kinougarde, la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants sont la priorité.

97 % des familles sont satisfaites de Kinougarde (enquête IFOP 2023).

SORTIE D'ÉCOLE / SORTIE DE CRÈCHE / MERCREDI, SAMEDI, VACANCES... : soigneusement sélectionnées et pleines d'imagination, nos nounous stimulent les enfants avec des activités adaptées à chaque âge. Le rythme de chacun est respecté pour une fin de journée idéale.

Grâce au partenariat avec le **CAES du CNRS Provence**, vous bénéficiez de nombreux avantages :

Cotisation OFFERTE au lieu de 96 €

Votre nounou est **recrutée et suivie par des pros**

Rencontrez votre nounou **avant de dire oui**

Kinougarde est l'employeur **qui s'occupe de tout**

Aides CAF/MSA et 50% de crédit d'impôt

CESU préfinancé accepté

Contactez votre conseiller partenariat : **04 91 63 55 66**

ou obtenez un devis personnalisé :

www.kinougarde.com/caescnrsprovence



Vous avez l'esprit tranquille avec Amelis. Parce que vous savez que votre proche est entre de bonnes mains, il ne vous reste que le meilleur à partager avec lui !

Une présence bienveillante à ses côtés. Depuis 2002, Amelis accompagne les personnes en perte d'autonomie. Ensemble, chaque jour, nous écrivons plus de 7 000 histoires.

Des services à la carte au plus près de ses besoins :

Un proche **en perte d'autonomie**, une personne **en situation de handicap**, une personne **en sortie d'hospitalisation**

OFFRE PARTENARIAT :

- **2 h offertes pour une prestation minimum de 20 h**
- **50% de crédit d'impôt**

Contactez votre conseiller partenariat : **04 86 01 27 95**

Pour obtenir plus de renseignements :

www.amelis.com/partenaire/caescnrsprovence



NOUVEAU ! Notre partenaire Kinougarde vous propose **Momji**, son service spécialisé dans la **garde d'enfants Bilingue en Anglais**.

Et si vos enfants parlaient mieux anglais que vous ? Après l'école ou la crèche, votre enfant s'amuse à la maison avec sa nounou tout en apprenant l'anglais.

AVANTAGES PARTENAIRES identiques à ceux proposés chez Kinougarde

Contactez votre conseiller partenariat : **04 91 63 55 69**

ou obtenez un devis personnalisé :

www.momji.com/partenaire/caescnrsprovence

Nos Partenaires Régionaux

S'engager auprès
de ceux qui se mettent
au service des autres,
c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain



Pour tout renseignement, contactez votre conseiller GMF par mail : eric.laurent@gmf.fr
Ou renseignez-vous au 0970 809 809 ou sur gmf.fr

La CASDEN vous accompagne dans vos projets de vie.

Une acquisition immobilière, la réalisation de travaux, l'achat d'un véhicule, la constitution de votre épargne et de vos points à utiliser pour vos projets ou ceux de vos enfants...

renseignez-vous directement auprès de :

Sophie MADROLLE – Responsable CASDEN

Par mail : sophie.madrolle@casden.banquepopulaire.fr

Présentation de la CASDEN : <https://www.youtube.com/watch?v=CIDZ150UYKq&t=3s>

Chers Parents,



Avec la rentrée, vient (déjà) le moment de penser aux futures vacances de vos enfants.

Le nouveau catalogue Automne – hiver 2027, édité par votre région, est désormais disponible. Vous y trouverez un large choix d'activités et de destinations adaptées à tous les âges, pour permettre à vos enfants de vivre des vacances inoubliables, entre découvertes, nature et moments partagés.

Vous y retrouverez :

- Les stages proposés à chaque période de vacances scolaires.
- Les accueils de loisirs (ALSH).
- Une sélection de séjours issus des catalogues (qui restent ouverts) de nos organismes partenaires : *Mondial Junior, Vacances Pour Tous, R.E.V.E., U.C.P.A., TELLIGO*, sans oublier les séjours linguistiques avec *ECI* et *Go and Live*.

Important : les séjours pré-réservés auprès d'organismes *non partenaires* ne pourront pas bénéficier de subventions de la région Provence et Corse.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Le CAES poursuit son engagement : il soutient toujours les stages BAFA pour les adolescents dès 16 ans, ainsi que les formations BAFD.

Informations tarifaires concernant les séjours jeunes :

- Les prix affichés sont ceux éligibles au tarif dégressif (de 22 % à 80 %).
- Pour les jeunes de 18 à 25 ans, l'aide est calculée selon la courbe famille (taux entre 13 % et 70 %).
- Le plafond journalier (incluant séjour + transport + assurance annulation) est fixé à 110 €, quelque soit le type de séjour.
- Au-delà de 200 € par jour, aucune subvention ne pourra être accordée par le CAES du CNRS.
- Des frais de dossier de 8 €, non subventionnés, sont également à prévoir.

Pense-bête : Pour tout séjour à l'étranger, pensez à l'Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

RAPPEL de la procédure d'inscription des séjours jeunes : vous devez effectuer une pré-réservation auprès de l'organisme choisi puis vous avez 48 heures :

Pour le calcul du Tarif Dégressif, télécharger votre dossier sur le site du CAES National : avis d'imposition 2026 sur revenus 2025, 1 bulletin de salaire le plus récent, livret de famille (sauf si déjà transmis).

Pour le suivi du dossier, transmettre à la secrétaire de région, qui se chargera de confirmer l'inscription auprès de l'organisme : une fiche familiale et la demande de réservation séjour jeune (doc en page 31 du catalogue).



STAGES EN EXTERNAT

Le stage sportif, c'est l'esprit de la colo sportive, sans les nuits à l'extérieur - à deux pas de chez vous.
La base TD quelque soit le stage choisi est de 200 euros pour 5 jours.

Les inscriptions à ces stages sont soumises à demande préalable par mail
à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Pourront être subventionnées pour les vacances d'automne 2026, les 2 semaines soit 10 jours maximum.

Pourront être subventionnés pour les vacances d'hiver 2027, 2 semaines soit 10 jours maximum.

LES STAGES D'EQUITATION

Centre équestre des Plaines à Géménos
(04.42.32.27.07. / www.lesplaines.fr)

- ◆ Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.
- ◆ Tarifs 2026/2027 journée, sans repas avec goûter
- ◆ Poney de 5 à 9 ans , débutant à Galop 1 : 56 €.
- ◆ Enfant/Adolescent, débutant à Galop 7 : 68 €.
- ◆ La licence annuelle (29 €) ou « vacances (valable 1 mois) » obligatoire (10 €).



Centre équestre Marseille Allauch à La Pounche
(04.91.68.41.89.

www.chmaallauch.wixsite.com/chma)

- ◆ Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.
- ◆ Tarifs 2026/2027 réduction de 20 % pour les agents CNRS sur les tarifs affichés :
- ◆ 350 € le forfait semaine journée (-20 % à déduire).
- ◆ 200 € le forfait semaine matinée ou après-midi.
- ◆ 70 € à la journée.
- ◆ Licence à rajouter si passage galop : 29 €.
- ◆ Pour les stages à la journée, pique-nique à apporter.

Centre équestre Pastré à Marseille (04.91.18.80.44.
www.centre-equestre-marseille-pastre.fr)

- ◆ Après accord de la région, l'inscription se fait directement au centre équestre.
- ◆ Tarifs 2026/2027 : 290 € le forfait semaine (déjeuner et goûter compris).
- ◆ Licence à rajouter si passage galop : 29 €.
- ◆ Assurance annulation possible : 13 €.



Stage d'équitation via le SMUC (loisirs@smuc.fr)

- ◆ Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC.
- ◆ Tarifs 2026/2027 : 66 €/jour (repas et goûter compris) aux vacances toussaint, fin d'année, hiver et printemps.
- ◆ 330 € le forfait semaine (repas et goûter compris).

LES STAGES MULTISPORTS

HandBall Plan de Cuques (04.91.68.72.53.)



- ♦ Multisports autour du jeu de ballon.
- ♦ Les enfants nés entre 2016 et 2021 pourront s'initier au basket, football, volleyball, handball, et plein de jeux de ballon.
- ♦ En été 3 après-midi extra, suivant la semaine choisie : Escrime, baseball, laser game, trampoline, piscine, mini BMX.
- ♦ Après accord de la région, l'inscription se fait directement au HBPC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.
- ♦ Tarifs 2026/2027 : aux alentours de 100 € la semaine de 5 jours.



SMUC (06.83.68.60.91. / www.smuc.fr/loisirs/)

- ♦ Votre enfant aura la possibilité d'essayer de nombreux sports, l'ennui ne sera pas au rendez-vous !
- ♦ Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.
- ♦ Tarifs 2026/2027 : journée multisports : 27 € repas et goûter compris.

La Pignata (04.42.94.02.54. / www.stage-lapignata.fr)



- ♦ Stages ayant lieu sur la base de loisirs de Bouc Bel Air pour les enfants de 4 à 12 ans.
- ♦ Programmes sur le site internet.
- ♦ Tarifs : multisports : 215 €
- ♦ Padel : 280 €
- ♦ Foot Académie : 300 €
- ♦ Escalade ou Golf : 290 €
- ♦ Les tarifs comprennent déjeuner + goûter.
- ♦ Possibilité de transport au départ de Marseille (+ 75 €)
- ♦ Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail en précisant quel stage + les dates et assurance annulation ou pas.

LES STAGES A THEME

Tennis aux Tennis du 8ème (09.81.21.88.77. / www.smuc.fr/dt_activites/tennis/)

- ♦ Stages pour débutants comme confirmés de 4 à 17 ans au 65 Ave Clot Bey, Marseille 8e.
- ♦ Après accord de la région, l'inscription se fait directement aux Tennis du 8e. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.
- ♦ Horaires : 08h30–12h / 14h–17h15.
- ♦ Tarifs 2026/2027 : 140 €/semaine de 5 demi-journées (09h-12h ou 14h/17h). A la carte : 28 € la 1/2 journée.
- ♦ 200 € semaine de 5 journées. A la carte : 40 € la journée.
- ♦ Tarif hors déjeuner avec goûter compris.
- ♦ Possibilité de repas livré par le Smuc à 12 €/jour.



Cirque avec les Z'invertimbres (06.83.51.34.89. / www.zinvertimbres.fr/)

- ♦ Votre enfant de 5 à 14 ans découvrira le monde de la jonglerie, de l'acrobatie, de l'aérien... et apprendra à développer son expression corporelle et artistique.
- ♦ 3 formules au choix : F1 : 5 matinées (09h30–12h) = 95 €
- ♦ F2 : 5 journées (09h30–12h / 14h - 16h30) = 135 €
- ♦ F3 : 5 journées F2 + accueil AM/midi/PM (soit 08h–18h) = 185 €
- ♦ Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates .



Informations concernant les Stages de voile :

Www.seras-omnisports-provence-corse.caes.cnrs.fr/voile-stages-pendant-les-vacances/

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le CAES régional et ses sections locales vous apportent plusieurs solutions
pour la garde de vos enfants les mercredis.

Mercredis éducatifs, sportifs et culturels au SMUC



Pour les 4 - 6 ans et pour les 6 - 17 ans.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC.

Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Renseignements et dossier d'inscription : www.smuc.fr/loisirs-mercredis/

Contact : 06.83.68.60.91. // loisirs@smuc.fr

Tarifs 2026/2027 : mercredis (journée uniquement et tous les mercredis de l'année scolaire 2026/2027 obligatoirement) : 27 €, repas et goûter compris.

centre aéré du Roy d'Espagne

Modalités et informations : www.clas-luminy.caes.cnrs.fr/alsh-roy-despagne/

Contact Caes : Laurence Larroudé (caes-glm@dr12.cnrs.fr)

centre aéré de la MJC Plan-De-Cuques

Modalités et informations : www.clas-saintjerome.caes.cnrs.fr/centre-aere-a-l-s-h/

Contact Caes : Laurence Larroudé (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)

centre aéré CAES

situé au 31 Chemin Joseph Aiguier, Campus CJA, Marseille 9e

Modalités et informations : www.clas-glm-timone.caes.cnrs.fr/cle-cja-marseille/

Contact Caes : cleclasglm@dr12.cnrs.fr

SEJOURS JEUNES

- Informations sur les séjours scolaires
- Informations sur les BAFA
- Colonies Printemps 2026
- Colonies Eté 2026
- Séjours linguistiques





C'est un diplôme national, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au travers de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du département où vous résidez.

Il permet d'encadrer des enfants en centre de loisirs ou en centre de vacances.

Depuis le 15 octobre 22, les enfants âgés de 16 ans minimum peuvent se faire subventionner la session de formation générale et/ou une session d'approfondissement.

Le taux de participation CAES pour les stages BAFA est identique à celui des séjours jeunes. Mais les enfants de + de 18 ans sont subventionnés sur la courbe TD famille.

Les formations pour le BAFA sont également prises en charge.

En Provence nous sommes partenaires avec 3Cinq7Animation qui propose les stages théorie et approfondissement toute l'année et sur divers sites.

La procédure est la suivante : demander le calendrier des stages à la région. Puis envoyer un mail comprenant le dossier de 3Cinq7 dûment rempli et signé (à demander en même temps que le calendrier) pour l'accord de prise en charge. Les renseignements liés à la formation sont à demander à Laurie Cartallier (3cinq7@gmail.com).

Séjours et voyages scolaires

Ces séjours sont subventionnés selon les mêmes règles que les colonies et séjours jeunes.

Pour obtenir le subventionnement du CAES, le séjour doit être proposé dans le cadre scolaire (de la maternelle à la terminale) et d'une durée minimum de 3 jours et 2 nuits.



Pour bénéficier du tarif dégressif vous devez envoyer par mail à la région (Marlène Péron) la facture ou attestation du séjour (modèle page suivante) établie obligatoirement au nom et adresse du CAES du CNRS Région Provence et Corse, accompagnée du RIB de l'établissement, ET de la demande de prise en charge CAES (cf page 32).

Pour la mise à jour de votre dossier CAES se conférer aux rappels de procédure de la page 1.

Dès réception de votre dossier la région vous adressera une facture prenant en compte votre tarif dégressif. Les arrhes seront à verser dès réception de cette facture via votre compte CAES.

Le séjour ou voyage scolaire sera payé à l'établissement scolaire par le CAES du CNRS.

Coordonnées de l'établissement scolaire / Mairie

CAES du CNRS Provence et Corse

Villa du CAES

31 Chemin Joseph Aiguier

13009 MARSEILLE

ATTESTATION DE SEJOUR SCOLAIRE

Je Soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____
de l'établissement scolaire/mairie, certifie que l'élève
Né(e) le _____, scolarisé(e) en classe de _____ va participer à un séjour
scolaire organisé à _____, du _____ au _____.
Le montant du séjour s'élève à _____, transport aller/retour inclus.

Le CAES du CNRS s'engage à régler la totalité de la facture à l'établissement scolaire/mairie par virement bancaire (joindre RIB établissement)

Si le séjour est annulé, l'établissement scolaire/mairie s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues au CAES du CNRS. Le remboursement se fera par virement (RIB fourni sur demande) ou par chèque.

Fait à : _____ le _____

Signature et tampon de l'établissement scolaire/mairie :

Automne 2026





Mondial Junior

45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.
<https://mondialjunior.fr/>



The science academy à St Michel l'Observatoire

06-12 ans

Un séjour liant technologie, astronomie et fun au centre d'astronomie qui culmine à 578 mètres et au coeur d'un espace clôt de 10 hectares.

Hébergement : sur le centre d'Astronomie en pension complète.

Au programme :

Micro-fusée : 4 sessions qui permettront aux enfants de construire pas à pas des micro-fusées dans le but de les faire décoller au cours de la dernière séance.

Soirée **astronomie** : activité astronomie en soirée avec observation du ciel aux télescopes.

Planétarium : 1 soirée avec 1 séance de 1h30 de planétarium à la découverte du ciel !

1 session de **tir à l'arc**.



Dates : Du 18/10 au 23/10/26

Tarif : 720 €

Base td : 660 €



U.C.P.A.

09.69.323.309.

Code région à donner : 1465

<https://www.ucpa.com/colos>



Multi'activités à Hyères

07-17 ans

Des spots ventés, des fonds limpides font de Hyères un site de vacances — sportives et nautiques— exceptionnel, la résidence s'étend le long d'une pinède qui s'ouvre sur la mer et les îles d'Or.

3 thématiques au choix :

Karting (taille minimum 1m20) : avec 5 séances de karting et pour les 07-11 ans 1 chasse au trésor + 1 rallye découverte de Hyères ou de la Capte. Pour les 11-17 ans 1 séance de beach volley + découverte de Hyères.

Multi'sports : avec 1 séance de giant stand up paddle, 1 de kayak de mer, 2 de tir à l'arc + 1 journée à Porquerolles et pour les 07-11 ans : 1 chasse au trésor, découverte de la presqu'île, ou pour les 11-17 ans : beach sports (beach soccer, beach volley...).

Multi'glisses : avec 1 séance de giant stand up paddle, et pour les 07-11 ans : 3 séances de mini-catamaran, 1 chasse au trésor, 1 excursion à Porquerolles, 2 séances de tir à l'arc et des baignades, ou pour les 11-17 ans : 2 séances de catamaran, 2 de windsurf, 1 de tir à l'arc, 1 de kayak de mer et du beach sports (beach soccer, beach volley...).

Dates : Du 18/10 au 24/10/26, RDV/place
Du 25/10 au 31/10/26, RDV/place



Tarifs :

karting : 779 €

Multi'Sports : 698 €

Multi'glisses : 632 €

Base td : 770 €



R.E.V.E.
327 Bd Michelet
13009 Marseille
04.91.73.59.94.
<https://associationreve.fr/>



Port Aventura—Barcelone

06-17 ans

Départ pour un séjour en Espagne sur la Costa Daurada, entre découvertes, sensations fortes et soleil espagnol.

Hébergement : dans une résidence hôtelière 4**** à Salou. A quelques minutes de la plage et près du parc. Les installations de la structure permettent de mettre en place de belles animations en soirée et donnent lieu à des moments de vie de groupe qui unissent.

Au programme :

Visite de Barcelone : pour y découvrir les créations de Gaudi, les célèbres Ramblas, les boutiques et marchés typiques, ... Entre rallye photos, défis en équipe et soirées animées, impossible de s'ennuyer !

Port Aventura / Ferrari Land : adrénaline garantie dans l'un des plus grands parcs d'attractions d'Europe pour tester les montagnes russes géantes, découvrir des spectacles impressionnants, ... Une ambiance 100 % vacances.

Dates : Du 26/10 au 30/10/26



Tarif : 695 €
Base td : 550 €



Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43. / 01.43.58.95.77.
Code région à donner : C 0816900
<https://www.vacances-pour-tous.org/>

Vacances aux Issambres—Var

06-11 et 10-14 ans



Cap sur la côte d'Azur pour profiter de sa douceur au cours de vacances cool et rythmées...

Hébergement : entre St-Raphaël et St-Tropez, le centre les Myrtes est implanté dans le village des Issambres. Il bénéficie d'une piscine, se trouve à proximité de la plage, du port et du village de San Peire.

Au programme :

Vélo et sensations 06-11 ans avec 4 séances d'apprentissages dans l'enceinte du centre pour découvrir les bases du vélo, apprendre à entretenir sa monture, faire des slaloms et apprendre les bonnes pratiques de sécurité.

Le reste de la journée : grands jeux collectifs, 1 sortie découverte pour explorer la mer Méditerranée sous un autre angle, 1 tour de grande roue et sa vue spectaculaire sur Saint-Raphaël.

Cap'aventures 10-14 ans : 1 sortie kayak le long des eaux cristallines, 1 via cordata dans le massif de l'Estérel, 1 excursion en bateau pour visiter les calanques.

Sans oublier les visites et balades à vélo où la nature dévoilera ses plus beaux secrets.

Tarifs

Vélo : 565.25 €
Cap'aventure : 589 €
Voyage : 110 €
Base td : 660 €



Dates : Du 18/10 au 23/10/26
Du 25/10 au 30/10/26
RDV sur place ou train

Hiver 2027





Mondial Junior

45 Chemin des Ecoliers

13320 Bouc-Bel-Air

04.42.38.75.55.

<https://mondialjunior.fr/>



Ski, défis et souvenirs — Seyne les Alpes

06-12 ans

Un séjour neige qui combine des activités sportives et la découverte du milieu montagnard !

Hébergement : Centre de vacances situé dans le village de Seyne-Les-Alpes. En pension complète avec pique-nique à emporter pour profiter à fond des pistes.

Débutant ou confirmé, chacun évoluera dans un groupe adapté à son niveau pour progresser en toute confiance, au programme :

- ◇ 2 journées de ski avec 2 séances ESF. La partie ski se déroule à la station Chabanon / Selonnet.
- ◇ 2 activités quad de 30 minutes.
- ◇ 1 séance de biathlon et trottinette.
- ◇ 1 randonnée en raquettes.
- ◇ 2 séances de piscine.



Tarif : 995 €
Base td : 770 €

Dates : Du 21/02 au 27/02/27



Glisse dans le Champsaur

06-17 ans

Hébergement : Situé dans le village de St-Léger-les-Mèlèzes, le centre de vacances La Recula (une ancienne ferme réhabilitée) est idéal pour les séjours ski, il se situe à 50 m des premières remontées mécaniques.

100 % ski (6-17 ans)

Pour apprendre à skier ou perfectionner son niveau au cœur du Champsaur.

Entre apprentissage et perfectionnement, cinq jours de leçons de ski sont prévues avec l'encadrement 2 heures par jour de l'Ecole de Ski Français.

Sans oublier : soirées conte Travel Dog, animations et activités au centre prévues.

Twin gliss (8-17 ans)

Pour découvrir 2 stations au cœur du Champsaur.



Entre apprentissage et perfectionnement, les 2 premiers jours sur le domaine skiable de St Léger avec des cours encadrés par l'Ecole de Ski Français l'après-midi. Puis 3 jours à Orcière Merlette encadrés par l'équipe de Mondial junior.

Sans oublier : 1 à 2 séances de piscine et patinoire sur la station d'Orcières.

Séjour déconseillé aux débutants en ski



Dates : Du 20/02 au 26/02/26

Tarifs
100 % ski : 950 €
Twin gliss : 1 020 €
Base td : 770 €



U.C.P.A.

09.69.323.309.

Code région à donner : 1465

<https://www.ucpa.com/colos>

Les Orres (Alpes du Sud)

11-17 ans



300 jours de soleil par an et de la neige garantie toute la saison. La station des Orres domine la vallée de la Durance avec 100 km de pistes et un nouveau snowpark / boarder cross.

Hébergement au centre UCPA à 5 mn à pied de la première remontée mécanique.

Full ski ou snowboard 11-17 ans tous niveaux sauf débutant : 10 séances de ski ou snowboard dont 1 facultative le mercredi matin (en autonomie pour les 14-17 ans et accompagnée pour les 11-13 ans) + 1 d'oxygénation et de remise en jambe le jour d'arrivée.

Grâce à cette formule, les jeunes choisissent leur support (ski ou snowboard) à leur arrivée, et pour la durée du séjour.

Après la glisse : balades en raquettes, initiation au tir à la carabine laser,

Dates : Du 21/02 au 27/02/27
Du 28/02 au 06/03/27



Tarif :

Semaine 1 : 793 €

Semaine 2 : 741 €

Transport en car : 222 €

Base td : 770 €



Valmeinier (Alpes du Nord)

11-15 ans

Valmeinier, village alpin combinant tradition et modernité, offre un domaine skiable de plus de 160 km de piste dans un cadre spectaculaire.

Hébergement aux pieds des pistes à 1500 m d'altitude, dans un centre rénové.

Full ski (à partir d'initié) : 10 séances de ski — alternance entre séances techniques encadrées par l'ESF et séances ludiques sur piste encadrées par l'UCPA + 1 d'oxygénation et de remise en jambe le jour d'arrivée.

Dates : Du 21/02 au 27/02/27

Tarif : 988 €

Transport en car : 222 €

Base td : 770 €



**R.E.V.E.**

327 Bd Michelet
13009 Marseille
04.91.73.59.94.
<https://associationreve.fr/>



Neige et aventure à Chamrousse

06-13 ans

Direction la montagne pour une aventure enneigée à Chamrousse : entre glissades et nouvelles amitiés, ce séjour promet de beaux souvenirs.

Hébergement : dans un chalet refait à neuf en 2025-2026, situé à 400 m des pistes et du centre station.

Au programme :

- ◇ Ski ou snowboard pour tous les niveaux.
- ◇ Cours ESF en option au rythme de 2 h/jour sur 5 jours.
- ◇ Des jeux et des défis tous les jours : grands jeux en équipe, défis amusants, olympiades, quiz, jeux de coopération....
- ◇ Animations et soirées festives : avec les veillées organisées par l'équipe.



Dates : Du 27/02 au 05/03/27

Tarifs
Ski : 915 €
Surf : 950 €
Base td : 770 €



La Via Lattea — Sestrières

11-17 ans

La Voie Lactée est un domaine skiable franco-italien, situé dans les Alpes du Sud à cheval sur le département des Hautes Alpes et du Piémont. Avec 410 km de pistes, ce domaine est l'un des plus grands internationalement. Il s'étend sur 6 stations.

Hébergement en résidence hôtelière aux pieds des pistes avec départ et retour skis aux pieds.

- ◇ Ce séjour est adapté pour des jeunes désirant passer des vacances avec le ski/surf comme principal support, et découvrir la glisse dans une ambiance festive italienne.
- ◇ Ski en groupes de niveaux faits tous les jours et évoluant au fil du séjour.
- ◇ Pour les surfeurs, le domaine « via surf » sera très apprécié.
- ◇ En option 5 séances de 2h de cours ESI.

**Tarifs**

Ski : 915 €
Surf : 950 €
Base td : 770 €



Dates : Du 20/02 au 26/07/27
Du 07/02 au 05/03/27

Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43./ 01.43.58.95.77.
(Code C 0816900)
<https://www.vacances-pour-tous.org/>



Neige et Compagnie

06-14 ans

Une aventure enneigée et animée dans une station familiale du Vercors.

Hébergement : le centre « couleur nature » est implanté dans le vallon alpin de la Jarjatte. L'organisation globale du séjour prendra garde à la préservation de notre planète, avec une découverte quotidienne du milieu montagnard, des repas gourmands et souvent locaux.

Au programme : qu'importe le niveau de ski, les enfants pourront chausser les skis de piste et s'amuser en dévalant les pistes de la station familiale de Lus-la-Jarjatte.

Un séjour animé par une équipe professionnelle à l'écoute et respectueuse des attentes des enfants.

Sans oublier : sculpture, jeux de neige, veillées et une grande fête en fin de séjour.

Dates : Du 21/02 au 27/02/2027



Tarif : 756.05 €



Trappeurs givrés des Alpes (Annecy)

06-11 ans



Besoin de neige, de glisse et de plaisirs variés ? Avec ce séjour, chaque jour est une nouvelle aventure !

Hébergement : à 800 m d'altitude, le centre des Puisots dispose de nombreux équipements comme un parcours aventure, un mur d'escalade, une mini ferme...

Au programme de ce séjour axé sur des activités en extérieur, en lien avec la nature, la forêt et les animaux :

- ◇ Du ski de fond pour apprécier la neige autrement,
- ◇ des raquettes à neige pour découvrir la nature,
- ◇ 1 séance de patinoire pour s'éclater,
- ◇ des glissades en luge pour l'adrénaline,
- ◇ 1 rencontre avec les chiens de traineau pour une demi-journée de bonheur.
- ◇ Sans oublier 1 soirée savoyarde pour se régaler, des veillées pour s'amuser...
- ◇ Et pour terminer, 1 soirée raquettes au clair de lune et un repas trappeur !



Tarif : 967 €
Base td : 770 €

Dates : Du 21/02 au 27/02/2027

Les Langues



Votre enfant souhaite profiter des vacances pour améliorer son niveau en langue, nous vous proposons également des séjours linguistiques au départ de Marseille, avec des organismes qui sont nos partenaires depuis des années !!

Les séjours linguistiques avec d'autres organismes que ceux présentés ci-contre ne seront pas subventionnés par la région Provence.

Attention: les séjours coûtant plus de 200 euros/jour tout compris ne feront l'objet d'aucune prise en charge par le CAES.



ECI est un organisme national basé à Aix-en-Provence, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours et membre de l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Educatifs.

ECI, propose et organise des séjours linguistiques à l'étranger depuis plus de 50 ans dans différents pays : Europe, Etats-Unis, Canada, Australie avec différentes formules de plus en plus originales et enrichissantes, en totale adéquation avec les tendances et les attentes des adolescents.

Les séjours durent de 1 à 3 semaines pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Tous les voyages sont organisés au départ de Marseille pour les séjours en groupe. Il existe aussi des formules à la carte comme les one to one ou les intégrations scolaires.

Notre équipe est à votre disposition au 04 42 21 07 68 ou par mail : eci@eci.asso.fr

Tous nos séjours sont consultables en ligne : www.eci.asso.fr

Remises et réductions : - 5% sur le montant du séjour (hors voyage et assurances)

Exonération des frais de dossier (70 €)

ECI - 62 av Delattre de Tassigny - 13090 AIX EN PROVENCE - 04 42 21 07 68

Le groupe Go and Live



Présent dans plus de 35 pays, le groupe Go and Live est 1 des leader français des séjours linguistiques, des voyages scolaires dans le domaine des langues, du sport et de la culture sans oublier la formation professionnelle. Ils mettent tout leur savoir faire et leur expertise pour permettre aux enfants de découvrir et d'apprendre d'autres langues et d'autres cultures.

Contactez la centrale de réservation au 05.657.655.25.

Voici l'ensemble des marques du groupe :



Nacel est le spécialiste des séjours linguistiques, réputé pour son service et son suivi personnalisés lors de séjours linguistiques. Un savoir-faire qui permet de vous proposer une offre qui va de l'immersion pure aux séjours avec cours particuliers chez le professeur, en passant par les préparations aux examens, les séjours mariant sports et langues ou langues et théâtre ! Partez à la découverte de pays comme les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et d'autres destinations lointaines.



Avec **Club Langues et Civilisations**, découvrez une large gamme de séjours découverte, de colonies, de séjours langues et sport, de séjours langue et thématique, des summer camps, des cours particuliers à domicile, ... Séjours au départ de Marseille pour les 10-17 ans ! Les séjours linguistiques pour tous grâce à + de 50 ans d'expérience.



American Village accompagne les enfants de 7 à 17 ans dans l'apprentissage de l'anglais en France ! Cette formule originale de séjour linguistique offre la possibilité d'immigrer quelques jours aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, sans quitter l'Hexagone. Encadré par des animateurs anglophones britanniques ou américains, votre enfant ne pourra que progresser !



Sports Elite Jeunes est LE spécialiste des colonies et des stages sportifs. Depuis plus de 40 ans, des équipes de coaches expérimentés et diplômés mobilisent tout leur savoir-faire pour transmettre aux enfants de 6 ans à 17 ans l'envie de se dépasser, le goût de l'effort et les aider à relever leurs propres défis. Pas moins de 20 sports sont au programme.

Réduction de 5% pour CLC, NACEL, et SEJ avec le code avantage : CNRSP.

Les offres aux adresses suivantes : www.clc.fr, www.nacel.fr, www.sportselitejeunes.fr, www.americanvillage.fr

Qui peut bénéficier des séjours enfants ?

Les séjours jeunes de 4 à 24 ans s'adressent aux enfants ayant-droit des agents CNRS et CAES.

Les jeunes agents ouvrant-droit âgés de moins de 25 ans doivent consulter les vacances réservées aux familles.

Disposition communes à tous les séjours enfants

- Prix plafond journée (séjour + transport) : 110 € pour tous les séjours. Au-delà de cette somme, le séjour n'est plus subventionné (dépassement facturé sans tarifs dégressifs). Les séjours dont le prix-journée (séjour + transport) est supérieur à 200 € ne sont pas acceptés.
 - 45 jours sont subventionnés par enfant et par an pour l'ensemble des séjours. Les séjours linguistiques ne peuvent dépasser 22 jours et sont inclus dans les 45 jours.
 - Frais de dossiers pour toute réservation : 8 € non subventionnés.
 - Les jeunes âgés de 18 ans et plus sont subventionnés sur la courbe « tarifs dégressifs Familles ».
 - Pour tous les séjours avec le CAES, les frais de transport sont subventionnés selon les modalités suivantes :
 - séjours proposés avec transport : application des tarifs dégressifs dans la limite du prix-plafond sur les frais de transport du lieu de rassemblement au lieu de séjour. Les frais de pré-acheminement (du domicile au lieu de rassemblement) ne sont pas subventionnés.
 - Séjour proposés sans transport : le transport individuel est subventionné en fonction du tarif dégressif sur présentation des justificatifs (billets de train, car, avion).
- Si l'enfant est accompagné par un adulte, seul le voyage de l'enfant est remboursé.

Quotien familial (QF)

Le quotient familial permet de calculer le taux de subventionnement de l'Ouvrant droit (OD). Il est déterminé par votre revenu fiscal de référence (cumulé avec celui de votre conjoint en cas de vie maritale) divisé par le nombre de personnes portées sur le (les) avis d'imposition.

- Une demi-part supplémentaire est accordée aux personnes handicapées, aux célibataires, divorcées ou veuves en fonction de leur avis d'imposition.
- Un enfant né ou adopté après la déclaration de revenus compte pour une part.
- Les pupilles et enfant en accueil temporaire comptent pour une part uniquement s'ils ont vocation à figurer sur l'avis d'imposition.

QF d'un OD parent isolé n'ayant aucun de ses enfants à charge fiscalement

- s'il participe seul à une activité CAES : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1.5 \text{ part}$.
- S'il part en vacances avec un ou plusieurs de ses enfants ou en inscrit un ou plusieurs en colonies : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1 \text{ part pour l'OD} + 1 \text{ part par enfant inscrit de moins de 18 ans}$.

Si votre situation familiale a changé pour une des raisons suivantes : séparation, maladie grave, chômage, retraite ou décès, joignez les justificatifs.

La participation CAES

- Pour les séjours familiaux et les séjours jeunes à partir de 18 ans, participation CAES minimum de 13 % et maximum de 80 % $QF < \text{à } 2722 \text{ €} : 80 \%$ et $QF > \text{à } 18\,212 \text{ €} : 13 \%$
- Pour les colonies et séjours jeunes des moins de 18 ans : minimum de 22 % et maximum de 80 %. $QF < \text{à } 4\,340 \text{ €} : 80 \%$ et $QF > \text{à } 20\,315 \text{ €} : 22 \%$
- Seuls les OD et AD bénéficient des TD. Pour les séjours en centre de vacances familiales CAES, le prix de base TD est facturé aux FD sans application des TD, et le tarif de référence aux adhérents non AD.
- Pour les centres familiaux extérieurs, les colonies et séjours jeunes (catalogues CAES ou catalogues ouverts), vous perdez vos droits aux TD si vous réservez ou modifiez votre séjour directement auprès de l'organisme.

Maintien ou perte du droit aux TD

Maintien : congé maladie, congé parental

Perte : congé pour convenance personnelle, disponibilité, détachement ou affectation sans rémunération CNRS, CEE et CAES.



Fiche familiale de renseignements

Les informations nécessaires au traitement de votre réservation sont conservées au siège du CAES du CNRS dans un fichier central informatisé. Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et pouvez demander d'éventuelles rectifications.

- ☐ **Ouvrant droit*** : agent ou retraité CNRS, ses instituts nationaux, CEE et CAES. Couple d'agents : l'agent masculin est considéré comme ouvrant droit.
- ☐ **Filiation directe*** : parents, enfants (non ayants droit), petits-enfants de l'ouvrant droit ou de son conjoint ayant droit.
- ☐ **Adhérent non ayant droit***

* cocher selon
votre situation.

N° agent Situation familiale(1) Chercheur - Ingénieur - Technicien - Administratif (barre les mentions inutiles)

M/Mme/Melle Nom Prénom

Né(e) le Téléphone portable Téléphone personnel

E-mail

Numéro Bis, Ter Type de la voie (rue, bd) Nom de la voie

Complément d'adresse (immeuble, résidence, étage, etc.)

Code postal Ville

N° délégation régionale Tél. prof. Poste

Nom du laboratoire

Employeur : ☐ CNRS ☐ CAES ☐ INSU ☐ IN2P3 ☐ CEE ☐ Autre Statut : Actif ☐ Retraité ☐

(1) C = Célibataire - M = Marié - P = Pacs - K = Concubin - D = Divorcé - S = Séparé - V = Veuf - T = Décédé. Pour les veufs(ves) d'agents CNRS, préciser la date du décès de l'OD :

☐ **Ayant droit : conjoint, enfants jusqu'à 25 ans** (justifier du statut de l'enfant majeur toujours à charge avec certificat d'inscription scolaire, universitaire ou ANPE)

• Renseignements concernant le conjoint

Nom Prénom Né(e) le

Employeur Indice (si le conjoint est dans la fonction publique)

Tél. prof. Poste E-mail

• Renseignements concernant les enfants à charge figurant sur l'avis d'impôts et les enfants ne résidant pas avec l'OD

Nom, prénom	Né(e) le	Sexe

• Autres ayants droit (ex. : ascendant à charge ne figurant pas sur l'avis d'impôts)

Nom, prénom, adresse	Parenté	Né(e) le	Sexe

Je certifie que les renseignements indiqués, ci-dessus, sont exacts.

Fait à le

Signature de l'agent ouvrant droit.



DEMANDE DE RESERVATION SEJOURS JEUNES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mèl :

Adresse postale :

RESERVATION POUR UN ENFANT AYANT-DROIT

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

F ☐

M ☐

Date de naissance :

CHOIX	NOM DE L'ORGANISME	INTITULE DU SEJOUR	DATE DU SEJOUR	LIEU DU SEJOUR	ACTIVITE CHOISIE
N°1					
N°2					
N°3					

N° d'option (pour les organismes concernés) :

Transport : ☐ Sans transport ☐ Avec transport, au départ de :

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance annulation pour ce séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Vous inscrivez un enfant porteur de handicap : ☐ Oui ☐ Non

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande de réservation, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la réservation de séjours vacances et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles et conditions générales de réservation du CAES ainsi que celles de ses partenaires et m'engage à les respecter.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :



DEMANDE DE SUBVENTION SEJOURS SCOLAIRES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mël :

Adresse postale :

INFORMATIONS SUR LE SEJOUR

NOM et PRENOM DE L'ENFANT (ayant-droit) :

☐ F

☐ M

Date de naissance :

Niveau scolaire :

NOM DE L'ETABLISSEMENT	DATES DU SEJOUR	NOMBRE DE NUITS	LIEU DU SEJOUR

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la subvention de séjours scolaires et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/ de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles de subvention des séjours scolaires du CAES. Je m'engage, si le séjour est annulé et que l'établissement m'a remboursé directement, à reverser au CAES du CNRS la somme correspondant à la subvention.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Les conditions générales de ventes sont conformes à la partie réglementaire de Livre II du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 figurent intégralement ci-après.

Article R.211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au "a" de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 Préablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
 - 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
 - 3° Les prestations de restauration proposées ;
 - 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
 - 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
 - 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
 - 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
 - 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
 - 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
 - 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
 - 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
 - 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
 - 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.
- Article R.211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans

quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un

contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
 - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.
- Article R.211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
 - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
- Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.